

<http://rpvconseil.com/spip.php?article1055>



Prise en compte de la publication de l'arrêté du 25 février 2025 relatif à l'évaluation des avantages en nature pour le calcul des cotisations de sécurité sociale des salariés affiliés au régime général et des salariés affiliés

au régime agricole

- Sur le web - Flux rss en copie -



Publication date: mercredi 12 mars 2025

L'arrêté du 25 février 2025 relatif à l'évaluation des avantages en nature pour le calcul des cotisations de sécurité sociale des salariés affiliés au régime général et des salariés affiliés au régime agricole abroge les arrêtés du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale et du 17 juin 2003 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale des salariés du régime agricole. Il fixe les règles en matière d'évaluation des avantages en nature accordés par l'employeur aux salariés affiliés au régime général et aux salariés affiliés au régime agricole.